

DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025 - BOL D'AIR D'AUTOMNE 32^e édition

Départ et arrivée : CHENOVE - Gymnase du Chapitre.

Complexe Boulodrome 9, boulevard De-Lattre-de-Tassigny

PARKING CONSEILLÉ : Esplanade de Limburgerhof

Coordonnées GPS : Latitude 47° 17' 33" nord - Longitude 5° 0' 51" est.

Accueil et inscriptions à partir de 7 h 30.

Départs de 7 h 30 à 9 h 30 - Clôture de l'organisation à 14 h 00

Randonnées VTT et Gravel ouvertes à toutes et à tous, casque obligatoire

Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les jeunes cyclos de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant nommément désigné.

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

3 circuits VTT : *Randonneur* 34 km

Sportif 48 km

Expert 60 km

4 circuits Gravel : 40 km - 60 km - 75 km - 90 km

INSCRIPTIONS et TARIFS

Internet : **www.cyclos-rando-dijon.fr** jusqu'au 01/11/2025, 17 h 00.

Adultes licenciés FFCT : **8,00 €**

Adultes non-licenciés : **11,00 €**

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **6,00 €**

SERVICES ET PRESTATIONS

VTT : Parcours fléchés et balisés - **Gravel :** non balisés. Pour ces deux disciplines, traces GPX à télécharger (*indispensable pour le gravel*) : sur le site <https://www.cyclo-rando-dijon.fr/> à partir du 27/10/2025.

Pour les circuits gravel, une carte au 1/100 000^e sera fournie au départ.

Points de ravitaillements conviviaux - Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants.

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 06 51 98 04 53 - Courriel : contact@cyclos-rando-dijon.fr



**La situation sanitaire peut évoluer et la plus grande prudence reste de mise.
Les participants s'engageront à respecter des conditions d'hygiène responsables.**

RÈGLEMENT

♦ **LE BOL D'AIR VTT** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de cycle vtt ou gravel et ayant un minimum de condition physique.

♦ Le port du casque est obligatoire.

♦ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.

♦ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

♦ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

♦ **Tout participant s'engage à respecter le code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

♦ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

♦ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

♦ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.

♦ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

♦ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

♦ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.